

Pourquoi l'éducation est en grève le 2 décembre ?

Un autre budget est possible !

→ Au national, il y a urgence pour le second degré. Mais en Savoie ?

La majorité au Conseil départemental, présidée par M. Gaymard, impose ses choix politiques d'austérité aux collèges publics.

- Refus de financer les activités pédagogiques : matériel de classe, sorties, voyages scolaires hors du département.
- M. Gaymard décide d'aller à l'encontre des avis de la Chambre régionale des Comptes
- Prétexte d'économie d'argent public : les activités pédagogiques représentent une somme globale de 200 000 € sur un budget de fonctionnement de plusieurs millions.
- Contrôle strict de l'utilisation de la dotation : ordre d'épuiser les trésoreries.

... Et le CD73 offre l'argent public au privé sous-contrat :

- Economie sur le dos des collèges publics, quand le privé sous contrat reçoit sans exigence ni contrepartie une subvention facultative de 720 000€.

Calcul dotation par élève du public et du privé sous-contrat :

Public (17 735 élèves)

233,50€
par élève

Privé sc (2881 élèves)

368€
par élève



Comment obtenons nous ces chiffres ?

Tout cela sous couvert de respect des lois, mais M. Gaymard, en disant « *appliquer les règles de la loi Falloux avec un calcul sur lequel il n'a pas la main* », **se trompe !**

La loi Falloux n'est pas la loi qui fixe le financement du privé sous contrat !

Les lois Debré (1959) et Chevènement (1985), qui en fixent les règles, n'imposent pas de calcul : chaque collectivité prend en compte un calcul qui lui est propre !

Alors OUI ! Ces choix sont politiques !

Ces choix dérèglementent VOLONTAIREMENT le financement de l'école publique, au profit des collèges privés sous contrat.



Ceci n'est pas une dotation!

L'argent public, c'est pour l'école publique !